

Politique du BNTRA concernant le traitement des données personnelles

01/01/2022

1. Responsable du traitement

Le BNTRA est le responsable du traitement des données personnelles collectées directement ou indirectement auprès des experts de ses commissions de normalisation, des représentants de ses parties prenantes ou des membres de ses instances de gouvernance.

2. Utilisation et collecte des données personnelles

Dans le cadre d'une participation aux travaux du BNTRA, certaines données personnelles peuvent être collectées et traitées, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le BNTRA collecte des données personnelles :

- dans le cadre de demandes d'inscription à une commission de normalisation (au moyen de formulaires d'inscription),
- dans le cadre de l'établissement de conventions avec ses parties prenantes,
- dans le cadre d'enquêtes (en ligne ou par courriel) réalisées en lien avec ses travaux (enquête de satisfaction par exemple)
- dans le cadre d'inscriptions à des événements tels que ses comités d'orientation annuels.

Le participant aux travaux du BNTRA consent à ce que ses données à caractère personnel soient utilisées et partagées dans le cadre des travaux de normalisation et notamment au sein des comités électroniques édités par AFNOR, lors de l'enquête publique et sur les normes.

Le participant est informé que les données à caractère personnel collectées pourront être communiquées à l'AFNOR et à des organismes de normalisation tiers résidant hors de la France, en particulier l'ISO, l'IEC, le CEN et le CENELEC dans le cadre de la finalité précitée.

La présente politique est applicable quelle que soit la méthode de collecte de vos données personnelles.

Les données personnelles sont principalement utilisées par le BNTRA aux fins suivantes :

- Permettre au participant d'ouvrir un compte COMELEC (Livelihood);
- Permettre au participant d'utiliser les services du site AFNOR (<https://norminfo.afnor.org/>);
- Contacter le participant et lui envoyer des messages ou des consultations à propos de projets de normalisation susceptibles de l'intéresser ;
- Conserver l'historique des échanges entre le participant et le secrétaire de la commission concernée ;
- Permettre au participant d'accéder à l'ensemble des documents mis à disposition des experts pour mener à bien les travaux d'une commission ;
- Identifier la catégorie d'intérêt du participant et identifier les projets de normalisation susceptibles de l'intéresser ;
- Offrir la possibilité au participant de participer aux rencontres annuelles du BNTRA (comité d'orientation) ;
- Toute autre finalité liée à celles qui sont énumérées ci-dessus.

3. Durée de conservation des données personnelles

Les données à caractère personnel relatives aux participants sont conservées pendant un délai de cinq ans à compter de la fin des travaux de normalisation par le responsable de traitement.

4. Non communication

Les données personnelles ne seront jamais vendues, partagées ou communiquées à des tiers par le BNTRA, sauf dans les cas suivants :

- Cas prévus par les règles de la normalisation française et la convention de délégation liant le BNTRA à AFNOR;
- Communication des données personnelles à des bureaux de normalisation, dans le cadre d'un traitement spécifique et conforme aux finalités pour lesquelles elles ont été recueillies initialement. Lesdits bureaux de normalisation sont tenus de les traiter conformément à la présente politique et aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne sont ni autorisés à les vendre, ni à les divulguer à d'autres personnes.
- Si nous y sommes contraints par la loi ou par une disposition réglementaire ou si cette divulgation est nécessaire dans le cadre d'une requête judiciaire ou d'une procédure contentieuse ;
- Si cette communication est nécessaire à la protection de nos intérêts légitimes.

5. Droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le participant, dont les données à caractère personnel sont collectées, bénéficie d'un droit d'accès aux données à caractère personnel les concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, une limitation du traitement, la portabilité des données ainsi que du droit de s'opposer au traitement.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un email à BNTRA@cerema.fr ou par courrier à BNTRA, Cerema ITM - 110, rue de Paris – 77171 Sourduin - France.

Le BNTRA répond au participant ayant fait l'usage d'un des droits susvisés dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Ce délai peut néanmoins être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Dans cette hypothèse, le BNTRA informera le participant de cette prolongation dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Lorsque le participant formule sa demande sous une forme électronique, les informations sont fournies par voie électronique lorsque cela est possible et à moins qu'il ne demande qu'il en soit autrement. En cas de refus du responsable du traitement de donner suite à la demande d'information formulée par le participant, ce dernier précise les motifs de ce refus. Le participant a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de l'autorité de contrôle de l'Etat membre de l'Union européenne dans lequel elle réside et de former un recours juridictionnel. Le participant est informé que l'exercice de certains droits précités ne lui permettra plus de participer pleinement aux travaux de normalisation

6. Modifications de la politique de protection des données personnelles

La présente politique de protection des données personnelles peut être mise à jour en fonction des besoins du BNTRA et des circonstances ou si la loi et la réglementation l'exigent.